

## A LIRE DANS CE NUMERO

- La conférence provinciale  
sur l'éducation . . . . . page 2
- Parce qu'ils ont trop produit, ils sont  
tous mis à pied . . . . . page 3
- Des syndiqués de Joliette étudient  
leurs problèmes . . . . . page 4
- Le mémoire sur l'assurance-santé . . . page 4
- La ville de Jonquière retire ses offres  
et demande l'arbitrage . . . . . page 5
- Nos lois ouvrières sont faites  
pour être violées . . . . . page 5
- English Pages . . . . . pages 7-8



Vol. XXXIV — No 9

Ottawa, 7 mars 1958

# La guillotine joue à la Chute-des-Passes à la suite d'une grève spontanée

## Appui de la CTCC à la grève des étudiants

**Déclaration conjointe de MM. Gérard Picard  
et Roger Provost, respectivement  
présidents de la CTCC et de la FTQ**

Le mouvement ouvrier du Québec vient d'accorder son appui aux 21,000 étudiants de la province qui feront la grève jeudi de cette semaine afin d'obtenir une solution aux problèmes financiers qui confrontent les étudiants et les universités.

L'on sait que cette grève a été décidée la semaine dernière pour protester contre le geste de M. Duplessis qui refuse de recevoir les représentants des étudiants qui désirent lui soumettre un mémoire sur leurs besoins et les besoins des universités.

Voici le texte de la déclaration conjointe, signée par MM. Picard et Provost:

"Les organisations syndicales qui représentent les travailleurs de la province de Québec comprennent parfaitement que les étudiants des universités québécoises aient pris la décision de recourir à la grève afin de saisir l'opinion publique de leurs revendications légitimes et de protester contre la fin de non-recevoir que le premier ministre de la province a opposé à leur demande de les rencontrer.

"La Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) et la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) appuient les revendications des étudiants et sont sympathiques à leur cause. Nos organisations représentent une forte proportion de l'opinion publique et nous savons qu'en dehors des rangs des travailleurs beaucoup de gens sont également sympathiques aux étudiants.

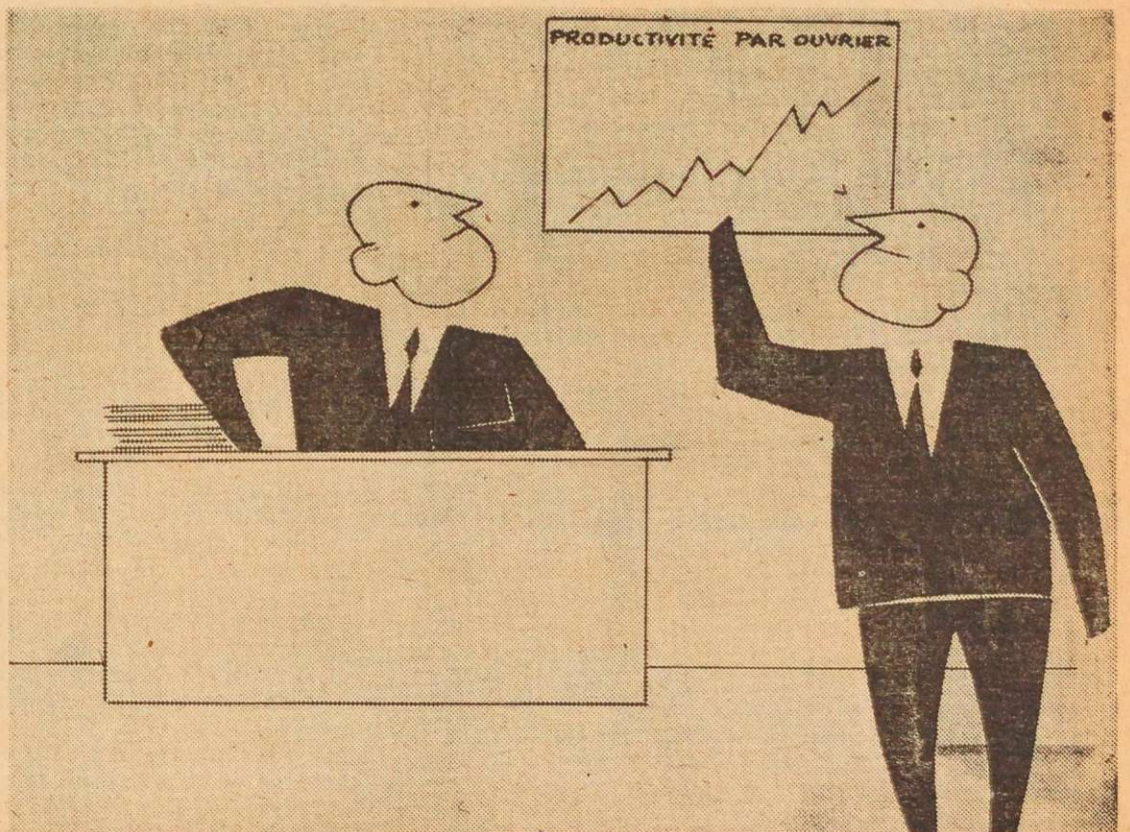
"La cause de l'éducation devrait faire réfléchir tous ceux qui ont des responsabilités dans notre société, et le gouvernement provincial qui crie sur tous les toits que cette question ne peut être réglée que par lui devrait comprendre que la bonne éducation, la culture imposent tout d'abord d'agir en gens civilisés et selon les normes d'une saine démocratie, sans quoi, avec raison, les protestations s'expriment énergiquement.

"Si la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) et la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) peuvent être de quelque utilité dans le conflit actuel, elles offrent bénévolement leurs services aux étudiants. Nombreux sont nos officiers et membres disposés à accorder un appui efficace aux étudiants des universités du Québec."

La compagnie procède à des congédiements injustifiés pour punir les travailleurs d'avoir fait une grève spontanée la semaine dernière — Exploitation inouïe des travailleurs et conditions de travail intolérables — Intimidation faite par les contremaîtres et les policiers de l'Aluminum Co. — Délais du conciliateur provincial

Plus de 800 des quelque 1,600 travailleurs en construction sur les chantiers de l'Aluminum Co. à la Chute-des-Passes ont quitté le travail la semaine dernière, pour protester contre les conditions de travail, le refus de la compagnie de régler les griefs en suspens, les suspensions, les congédiements sans cause et l'attitude générale des contremaîtres qui bousculent les travailleurs et s'adressent à ces derniers la bouche pleine de blasphèmes. Cette grève spontanée des travailleurs a été faite sans l'autorisation du syndicat ou de ses représentants. (Suite à la page 6)

### Ça s'est passé à Shawinigan



—La productivité augmente, M. le président. Nous avons produit davantage avec la même main-d'œuvre!

—C'est alors le temps de faire des mises à pied!



# La conférence provinciale sur l'éducation

Monsieur le rédacteur,

La conférence provinciale sur l'éducation a donné lieu aux commentaires les plus divers. Tout le monde, cependant, semble d'accord pour louer, de leur initiative, les organisateurs de ces assises et pour souligner l'importance des décisions qui y furent prises.

Ce n'est pas mon intention d'analyser la portée des conclusions de la conférence. Je désire tout simplement faire une mise au point sur les événements qui se sont déroulés la dernière journée du congrès et qui ont servi de prétexte, à quelques commentateurs, soit pour se lancer dans une attaque folichonne contre le signataire du présent article, ou soit pour vider de leur sens les résolutions qui furent adoptées.

## But et fonctionnement de la conférence

Le but de la conférence était d'étudier les problèmes de l'enseignement au Québec. On y avait convoqué des représentants de diverses associations ou institutions et des éducateurs de marque.

On créa plusieurs commissions siégeant simultanément afin de permettre l'étude plus approfondie des questions à l'ordre du jour. Ces commissions devaient faire rapport de leurs délibérations à l'assemblée plénière. C'est ainsi que furent discutés les principaux problèmes de l'enseignement au Québec: financement de nos écoles, collèges et universités, gratuité scolaire, recrutement et rémunération du personnel enseignant, coordination de l'enseignement, fréquentation scolaire, etc.

Jusqu'à ce point, on peut dire que tout se déroula dans l'ordre et que la conférence promettait d'être un succès complet.

À la séance plénière du samedi soir je demandai au président si les résolutions, recommandations ou vœux des différentes commissions, devaient revenir devant la conférence à l'occasion du rapport du comité des vœux et résolutions. On m'affirma que oui.

## Comité des vœux et résolutions

Les autorités de la conférence nommèrent d'office les membres du comité des vœux et résolutions. Bien que ce ne soit pas là une procédure très démocratique, on ne peut pas dire qu'un tel geste ait, en soi, des conséquences très graves, pourvu que l'assemblée plénière conserve son autorité de reviser les décisions ou recommandations du comité.

(Soit dit en passant, je ne mets ici nullement en doute la compétence des membres du comité.)

Quel devait être le rôle du comité des vœux et résolutions? Nous le trouvons assez bien défini dans le rapport paru dans "L'Action Catholique" du 13 février, (page 4).

"Il fallait donc élaguer, condenser, reformuler les vœux et suggestions des commissions. C'est à cette besogne que s'est attelé le comité des vœux et résolutions . . ."

Or il est arrivé ceci que, dans son rapport, le comité avait oublié, ou laissé de côté, des questions que des délégués considéraient de la plus haute importance. Il était donc tout à fait normal qu'ils demandent leur considération par l'assemblée plénière.

Mais, certains éditorialistes ne l'ont pas vu du même oeil. Sous prétexte que le comité était composé de personnes compétentes, on soutient que la conférence aurait simplement dû entériner ses recommandations. Mais, alors, quelle pouvait bien être l'utilité d'une conférence? On n'avait qu'à demander les opinions de monsieur Minville et à chanter O Canada! Le pseudo-principe qu'on invoque équivaut à la négation même de la démocratie. Dans toute organisation ou institution, il arrive que les dirigeants soient HABITUELLEMENT les plus compétents parce qu'ils possèdent une foule d'informations inaccessibles aux gens du rang. Est-ce à dire qu'il ne faudrait jamais contester leurs opinions? Une telle conception conduit à l'autoritarisme le plus absolu.

D'ailleurs, dans le cas qui nous occupe, je nie que le comité des vœux et résolutions ait eu le monopole de la compétence. Il y avait dans la salle des éducateurs de qualité dont

## Commentaires de M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC

la compétence ne le cédait en rien à celle des personnages officiels.

### Débat sur la procédure

Avec l'aide de quelques délégués, j'ai amorcé le débat afin que l'assemblée plénière puisse se prononcer sur quelques-uns des sujets qui avaient été arbitrairement laissés de côté ou relégués aux calendres grecques par le comité. Soulignons ici qu'à la réunion du dimanche après-midi (réunion à laquelle le comité fit son rapport) aucun problème ne fut discuté au mérite. Le débat se limita à déterminer si la conférence se prononcerait sur un certain nombre de sujets tels que la gratuité scolaire, le rehaussement de l'âge minimum de fréquentation scolaire, la réforme des commissions scolaires, etc.

Ma participation à ce débat ne visait pas à forcer, comme on l'a malicieusement laissé entendre, la conférence à se prononcer dans le sens de mes convictions personnelles, mais uniquement à permettre aux délégués d'exprimer librement leurs opinions sur des sujets qu'on avait, sans justification, écartés de l'agenda.

Je trouve très insultante pour les participants à la conférence, l'affirmation d'un journaliste de Montréal voulant que les délégués se soient laissés manipuler, sans s'en rendre compte, par un "cabaleur et un organisateur de syndicats". Je défie l'auteur de cette calomnie (sans doute très chrétienne car, le responsable se pose constamment en défenseur de la foi) de trouver un seul délégué qui ait été "cabalé" par le soussigné. S'il réussit, je m'engage à ne plus jamais affirmer que son journal est un torchon de papier et j'accepterai que l'on tienne pour fondée cette autre insinuation malhonnête qu'il fait et qui indique que nous aurions "pacté" le congrès.

Si la conférence de Montréal était "pactée", ce n'était certainement pas par les cinq ou six représentants syndicaux qui ont assisté aux délibérations du dimanche après-midi. Et, si une pression a été exercée sur l'assemblée, elle n'est pas venue du délégué de la C.T.C.C., qui n'avait aucun prestige particulier sur les participants.

L'unique orchestration (pour employer un euphémisme) était celle du comité des vœux et résolutions qui avait décidé que la seule résolution importante devant émerger de la conférence était la demande d'une commission royale d'enquête sur les problèmes d'éducation. Ainsi, on aurait évité toute décision sur les questions litigieuses.

### Y a-t-il eu confusion?

J'avoue qu'il y eut une certaine confusion sur la procédure. Mais contrairement à ce qu'on a affirmé dans certains journaux, il n'en fut pas ainsi sur les votes qui furent pris sur le fond même des problèmes. Aussi, on discuta longuement sur la façon dont on isolerait du rapport du comité les sujets dont il fut question plus haut. Mais, lorsque cette procédure fut établie, il n'y eut aucune confusion ou complication sur les votes eux-mêmes et leur portée. Ainsi, on vota "pour" ou "contre" le principe de la gratuité scolaire à tous les échelons et ce, non pas sur un rapport contenant plusieurs autres sujets, mais sur la question telle que nous venons de la poser. Le résultat du vote fut de 79 votes en faveur de la gratuité et 64 votes contre (et non pas 69 à 60 comme il fut rapporté).

On a fait remarquer que plusieurs délégués se sont abstenus et qu'un grand nombre d'autres étaient absents. Les abstentionnistes ont exercé leur droit démocratique de ne pas voter et je ne vois pas comment on peut interpréter leur abstention "contre" la gratuité. Quant aux absents, j'ignore dans quel sens ils auraient

enregistré leur vote. Il est certainement aussi raisonnable de croire que les propositions enregistrées auraient été maintenues que d'affirmer le contraire.

D'ailleurs, aucune assemblée démocratique ne pourrait prendre de décision (pas même les Communes ou l'Assemblée législative), si on acceptait l'interprétation donnée par le Dr Roy dans son éditorial du 11 février. Les élections de nos gouvernements deviendraient à peu près toutes contestables puisqu'on compte toujours un nombre considérable d'absentionnistes.

Qu'on le veuille ou non, que l'on aime cela ou non, la conférence provinciale sur l'éducation s'est prononcée librement et majoritairement en faveur du principe de la gratuité à tous les échelons. Et, si ce n'était pas de provoquer inutilement des représailles, je pourrais donner ici une liste partielle d'éducateurs compétents, de hauts fonctionnaires en vue et d'ecclésiastiques réputés qui ont courageusement répondu dans l'affirmative à la question de la gratuité. Devant une telle nomenclature, je suis convaincu qu'on aurait honte, par la suite, d'affirmer publiquement, que ces gens ont voté sans comprendre la portée de leur geste ou qu'ils ont été influencés ou "noyautés" par les syndicalistes.

Quant à moi, ils m'ont édifié par leur courage car ce n'était certainement pas chose facile, pour eux, de se lever et d'exprimer une opinion contraire à l'opinion officielle et ce, en présence de la hiérarchie de nos institutions d'enseignement. Cette simple démonstration justifiait à elle seule la conférence de Montréal.

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède, que je m'attribue le moindre mérite dans les opinions majoritaires qui se sont exprimées. Comme je le disais au début, aucune question, à la séance plénière, ne fut discutée au mérite. Ma seule utilité fut de ramener devant la conférence des questions qu'on avait, sans raison, écartées.

Je suis convaincu que si le vote avait été au scrutin secret au lieu de par "assis et debout", la majorité dans tous les votes, aurait été beaucoup plus considérable qu'elle ne le fut.

### Le principe de la gratuité

Il a été bien expliqué que le vote sur la gratuité ne portait que sur le principe. Tout le monde connaissait les difficultés d'application de ce principe et personne n'était en mesure de proposer de modalités d'application. Je crois bien que les délégués seraient facilement tombés d'accord sur le danger de la main-mise de l'Etat sur nos maisons d'enseignement, dans un régime universel de gratuité. Présentement, nous vivons sous un système d'octrois parcimonieux et nous savons que le coût de ces octrois, dans plusieurs cas, s'est soldé par l'aliénation des libertés académiques.

Mais il y a des moyens d'obtenir la gratuité, tout en sauvegardant l'autonomie de nos institutions d'enseignement. La C.T.C.C. en suggère quelques-unes dans le mémoire qu'elle a soumis au Surintendant de l'Instruction publique et, il en existe probablement d'autres. C'est dans cette direction que l'on devrait chercher plutôt que de paralyser tous les efforts de renouvellement au bénéfice d'un état de choses qui est devenu insupportable.

### Conclusions

En somme, la conférence de Montréal, malgré les efforts en sens contraire, s'est fixé certains objectifs précis. Elle n'a pas voulu tout référer à une lointaine et probable commission royale d'enquête car l'on sait, qu'habituellement, c'est là l'instrument par excellence des gouvernements pour retarder la solution des problèmes.

Cela ne veut pas dire que les délégués se soient mépris sur les difficultés de réalisation de quelques-uns des buts proposés.

Ils ont simplement voulu que l'on s'engage sans retard dans les voies tracées et que l'on reprenne, le plus rapidement possible, le terrain perdu.

Jean MARCHAND,  
secrétaire général de la C.T.C.C.



# Stratégie des négociations dans les produits chimiques et les mines

Des représentants des syndicats des mines d'amiante et des syndicats des travailleurs des produits chimiques se sont rencontrés mardi à Montréal où ils ont établi la stratégie à suivre dans la poursuite des négociations actuellement en cours dans les syndicats des travailleurs des produits chimiques et ceux de l'industrie minière.

L'on sait qu'actuellement M. Gérard Picard, président général de la CTCC, dirige les négociations actuellement en cours dans les syndicats des travailleurs des produits chimiques. Pour leur part, les syndicats de l'industrie minière ont aussi engagé des pourparlers avec

la Canadian John Manville d'Asbestos et l'Asbestos Corp. de Thetford Mines. Ces syndicats étaient représentés par M. Armand Larivée, président de la Fédération; M. Daniel Lessard, secrétaire de la Fédération et M. Jean-Robert Ouellet, conseiller technique de la CTCC, qui dirige ces négociations.

Les principales demandes syndicales dans les mines et les produits chimiques, outre des augmentations de salaire, portent sur des amendements à la clause d'ancienneté qui existe dans les conventions et sur l'établissement d'un système rationnel d'évaluation des tâches et la sécurité sociale.

## A la Canadian Resins de Shawinigan

### Parce qu'ils ont trop produit ils sont tous mis à pied

Quelque 300 employés de la Canadian Resins de Shawinigan viennent d'être mis à pied pour une semaine parce que la compagnie prétend qu'elle n'a plus assez de commandes pour écouler sa production actuelle. Il faut diminuer les inventaires et diminuer la production, explique la compagnie, c'est pourquoi elle accorde une semaine de vacances à ses employés.

Un communiqué qui vient de nous transmettre les dirigeants syndicaux affirme que ce n'est pas le manque de commandes qui se fait sentir actuellement à la Canadian Resins. "La capacité de production de l'usine a doublé depuis une couple d'années et cela sans hausse du nombre des travailleurs". C'est pour cette raison que la compagnie doit faire face aujourd'hui à des surplus de production.

Les ouvriers de Shawinigan ne veulent pas boudier le progrès mais ils insistent pour que l'on comprenne qu'un jour la production devra se mettre au pas avec la demande.

Le communiqué ajoute que ces mises à pied auraient pu être évitées si la compagnie avait gardé sa main-d'oeuvre pendant

quelques jours pour effectuer d'autres travaux. Le geste de la compagnie se produit au moment où l'on demande à toutes les industries de faire effectuer en hiver certains travaux qu'on exécute ordinairement en d'autres temps de l'année.

Ce qui rend les ouvriers encore plus mécontents, c'est de prendre des vacances en plein milieu de l'hiver alors que dans le passé, la compagnie accordait les vacances en été.

L'exaspération des travailleurs est d'autant plus compréhensible que la compagnie, pour pouvoir faire cette massive mise à pied, a dû ajouter une relève supplémentaire dans un gros département. La production, qui s'est ainsi accumulée, lui a permis de renvoyer son personnel pour la durée d'une semaine.

## BAGOTVILLE

### Les policiers attendent la sentence arbitrale

Le 11 février, au Palais de Justice de Chicoutimi, avait lieu la dernière séance publique d'arbitrage entre la ville de Bagotville et le syndicat des policiers de cette ville.

Au cours de cette séance, Me Jean-Charles Simard, procureur de la ville, a terminé sa preuve et Me Robert Auclair, procureur du syndicat, a fait sa contre-preuve. Le tribunal a également entendu les plaidoiries des procureurs à la suite d'une objection de droit soulevée par l'avocat de la ville.

Les membres du tribunal, soit Monsieur le juge Louis-René Lagacé, Me René Boudreau et Me Jules Landry délibéreront, après quoi ils rendront leur sentence qui est exécutoire.

Rappelons que le syndicat cherche à obtenir une première convention collective de travail et qu'il désire en particulier la sécurité syndicale, une augmentation de salaires rétroactive au 1er avril 1957, des congés payés, des vacances additionnelles, des congés en maladie, une clause d'ancienneté et une cédule des heures de travail.

# Les épouses des syndiqués du Textile Cotton participent à une rencontre d'éducation

Elles se rendent compte des bienfaits du syndicalisme pour la famille

## Rencontre des responsables de l'éducation à Shawinigan

Les responsables de l'éducation dans chacun des syndicats affiliés au Conseil central de Shawinigan se sont rencontrés samedi et dimanche derniers en session d'étude.

Sous la direction de M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la CTCC, les responsables ont tout d'abord étudié les structures, le programme et les méthodes du service d'Éducation afin de s'initier aux différentes méthodes d'éducation populaire et rejoindre ainsi plus facilement la masse des membres.

MM. Guy-Beaugrand Champagne du service de l'Extension de l'enseignement à l'Université de Montréal; M. Jean-François Biron de l'Office National du Film et autres techniciens du même organisme ont également prêté leur concours pour enseigner la technique de la projection des films et celle des discussions qui doivent compléter les films présentés.

M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC, a également participé à cette réunion.

Une rencontre organisée par le Service d'Éducation de la CTCC en collaboration avec le service local du Syndicat du Textile Cotton de Drummondville, a permis aux épouses des syndiqués de se rendre mieux compte des avantages qu'apporte le syndicalisme à la famille ouvrière.

C'est M. Fernand Jolicoeur qui a dirigé la discussion pendant que M. Paul Morin, agent d'affaires du Syndicat, M. C.-E. Riendeau, président; M. Robert Meunier, président du service local d'éducation, et Mlle Hélène Lambert du même service formaient un panel.

Les principales questions discutées ont porté sur les clauses de la convention collective et des avantages qu'elle apporte à toute la famille.

La clause relative aux salaires permet au travailleur de mieux faire vivre sa famille en lui apportant le nécessaire; la diminution des heures de travail accorde plus d'heures de loisir au père de famille et lui permet de s'intéresser davantage à l'éducation de ses enfants; les vacances ont également le même résultat pendant qu'elles permettent à la famille de vivre ensemble pendant des semaines entières. La clause d'ancienneté, par exemple, accorde une plus grande sécurité au travailleur et lui permet d'échafauder des projets d'avenir.

La question des grèves a été également soulevée. Sans doute que celles-ci imposent parfois des sacrifices aux familles, mais elles permettent toujours de renforcer le syndicalisme et de lui préparer la voie pour des gains importants.

En guise de conclusion, les épouses sont reparties plus convaincues de coopérer avec leurs époux dans ses activités syndicales et comprennent mieux leur rôle d'éducatrices de leurs enfants en ce qui concerne le syndicalisme.

## MONTREAL

### Une augmentation de 8 et 10 cents aux ouvriers du Carton et Papier Façonnés

Un nouveau contrat de travail vient d'être signé entre l'Union des Travailleurs du Carton et du Papier Façonnés — C.T.C.C. et l'Association Patronale des fabricants de boîtes de carton.

L'entente, conclue devant M. Jacques Guilbeault du Service de Conciliation, prévoit des augmentations de \$0.08 l'heure pour les femmes et de \$0.10 l'heure pour les hommes.

Cette entente prévoit une augmentation immédiate de \$0.04 l'heure pour les femmes et de \$0.05 l'heure pour les hommes, plus la semaine de travail de 45 heures sera de 44 heures, avec compensation de salaire pour l'heure en moins. Au 22 septembre 1958, les mêmes augmentations de \$0.04 et de \$0.05 l'heure s'appliqueront de nouveau et la semaine sera portée à 43 heures, avec pleine compensation de salaire pour l'heure en moins; de plus, une rétroactivité de 5% sur le salaire gagné à compter du 22 septembre 1957.

Les travailleurs des métiers de l'imprimerie recevront pleine compensation pour la diminution d'heures, et sont garantis que toute augmentation accordée dans l'industrie de l'imprimerie leur sera payée.

Ce contrat couvre environ 800 employés, travaillant pour les compagnies suivantes: Atlas Paper Box, Boxcraft, City Paper Box, London Paper Box, Standard Paper Box, et a été négocié par un Comité représentant l'Association Patronale et les principaux officiers du Syndicat dont M. Gérard Poitras, agent d'affaires, était le porte-parole.

La même entente vient d'être conclue avec Laval Spécialités et le contrat sera signé incessamment.

**LA PLUS LONGUE PROTECTION**

Notre police d'assurance vie-choisie ne comporte pas la seule remise d'UN CAPITAL au décès de l'assuré; la famille retire aussi UNE RENTE pendant 10-15 ou 20 ans et, lorsqu'elle cesse, nous lui remettons UN SECOND CAPITAL qui équivaut souvent au premier.

Détails gratuits sur demande.

**J. H. ROY, gérant**

**CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE**

Division Montréal-Lachine

506 est, rue Ste-Catherine, Montréal 24  
Tél. PL. 1806 — 1897



## Les syndiqués de Joliette étudient leurs problèmes

40 délégués officiels et une dizaine de délégués fraternels représentant 17 des 20 syndicats affiliés au Conseil central de Joliette ont pris part au congrès régional qui s'est déroulé samedi et dimanche derniers. Seuls 3 syndicats des centres les plus éloignés comme L'Épiphanie et St-Jacques de l'Achigan n'ont pu être représentés à cause du mauvais état des routes.

Les syndiqués ont étudié le rapport présenté par le comité exécutif sur les activités de l'année écoulée ainsi que les recommandations que ce rapport contenait principalement sur l'éducation, la santé, la sécurité sociale, le chômage, le droit d'association, la moralité publique, etc.

Le congrès s'est terminé dimanche soir par l'élection des membres du nouvel exécutif, sous la présidence de M. Philippe Girard, organisateur de la CTCC. Un banquet a finalement clôturé ces deux journées d'études. Traitant du droit d'association, le rapport fait état des violations à ce droit dans la province; le congrès a recommandé que des amendements soient apportés à notre législation ouvrière et il a également recommandé l'étude du projet de Code du Travail préparé par M. Gérard Picard, président général de la CTCC.

Relativement à l'éducation et au droit d'association, le congrès demande au gouvernement provincial de placer les institutrices et institutrices rurales sur le même pied que les instituteurs urbains en leur accordant non seulement le droit d'association, mais le droit à la conciliation et l'arbitrage comme aux instituteurs urbains.

Le congrès s'est aussi déclaré complètement d'accord avec les recommandations formulées par le mouvement ouvrier au Surintendant de l'Instruction publique concernant la gratuité de l'ensei-

gnement et la réforme de nos institutions scolaires.

### Mémoire aux candidats

Le congrès a également décidé de présenter aux candidats en lice dans la présente élection fédérale un mémoire traitant des principales revendications syndicales sur le commerce international, le dumping, l'immigration, l'assurance-chômage et la sécurité sociale. On déplore que peu d'efforts soient tentés pour faire venir à Joliette des industries lourdes qui assureraient des emplois stables et rémunérateurs aux travailleurs de la région.

Le mémoire que va présenter le conseil central va porter sur le rôle positif du gouvernement et des députés qui est de coordonner les activités de la société de façon à assurer des débouchés, le plein emploi et des salaires permettant à la famille de s'épanouir.

### Les réformes de structures

Pour donner suite à une étude faite par l'Exécutif du Conseil central et après les explications fournies par M. Philippe Girard, le congrès de Joliette a décidé d'accepter le projet de réformes de structures de la CTCC qui place les services dispensés par le Conseil central sous l'autorité de la CTCC. Le Conseil central a autorisé son exécutif à rencontrer les dirigeants de la CTCC et à conclure les ententes nécessaires à cette fin.

### Les élections

Les élections, sous la présidence de M. Philippe Girard ont donné les résultats suivants: MM. Marcellin Ferland, président; Fernand Carrière, secrétaire; Pierre Lépine trésorier; Eddy Landreville, 1er vice-président; Bernard Mireault, 2e vice-président; René Charrette, G. Payette et Guy Lévesque, directeurs; Donat Chevrette, commissaire-ordonnateur et Guy Hillman, sentinelle.

### Exemple à la population

Portant la parole au banquet de clôture, le maire Camille Roussin de Joliette a félicité les syndiqués pour l'exemple qu'ils donnent à la population en prenant le temps d'étudier leurs problèmes et en soumettant des solutions constructives. M. l'abbé Evariste Leblanc, aumônier du Conseil central a parlé de "nos responsabilités sociales" en lançant un appel aux dirigeants pour créer un climat social où il fait bon de vivre. Il a parlé de la crainte et de la suspicion qui existent dans le milieu international, le milieu industriel, le milieu commercial où tout le monde craint de se faire tromper.

Parlant des obligations et devoirs qu'impose la vie en société, il a rappelé que c'est celui qui passe en faisant du bien dans la famille, dans la profession et dans la vie économique, qui réussit sa vie.

M. Noël Lacas, organisateur du Conseil central agissait comme maître de cérémonie.

Au nombre des convives on remarquait également M. Maurice Breton, député fédéral de Joliette-L'Assomption-Montcalm; M. Albert Lajoie, représentant la Fédération des Caisses populaires et M. Gérard Fèvre, président du Conseil du Travail de Joliette.



M. Philippe Girard, représentant de la CTCC, expliquant aux congressistes le projet de réformes de structures de la CTCC. Sur l'estrade on remarque également M. Marcellin Ferland, président du Conseil central; M. René Charrette, trésorier; M. Bernard Mireault, 1er vice-président; M. l'abbé Evariste Leblanc, aumônier du Conseil central et M. Pierre Lépine, secrétaire.



Son Honneur le maire de Joliette, M. Camille Roussin, adressant la parole lors du banquet de clôture des assises du congrès régional des syndicats affiliés au Conseil central. A droite, on remarque M. Marcellin Ferland, président du Conseil central; M. Maurice Breton, député fédéral, et M. Gérard Fèvre, président du Conseil du Travail de Joliette.

### Le mémoire sur l'assurance-santé (3)

## Un moyen de protection: l'assurance-santé

Après avoir défini le rôle de l'Etat et signalé les éléments positifs qui doivent faire agir l'Etat dans le domaine de la sécurité sociale, le mémoire présenté par les centrales syndicales au gouvernement provincial sur l'assurance-santé, souligne l'importance primordiale de la santé pour la nation et pour les individus.

D'ailleurs, ce rôle a été compris par la plupart des pays puisque à l'heure actuelle, à peu près, seuls le Canada et les Etats-Unis n'ont pas encore de système d'assurance-santé.

Pourtant, en ce qui concerne la province de Québec, par exemple, elle se classe au premier rang des provinces pour les dépenses faites par unité familiale de 5 personnes pour la santé.

Si l'on considère par ailleurs que ce n'est pas chez nous que l'on trouve les salaires les plus élevés, le mémoire conclut justement que les dépenses faites pour entretenir la santé ou soigner la maladie sont l'une des causes du déséquilibre constant du budget des familles des salariés.

Il reste donc un moyen à la disposition de l'Etat: c'est l'assurance-santé.

"Dans le but de trouver une solution à ce problème de la santé, nous avons pris connaissance, dit le mémoire, de presque tous les plans de protection que les pays civilisés offrent à leurs ressortissants. De cette étude, une conclusion se dé-

gage: c'est que la formule de protection pour un pays comme le nôtre est sans contredit l'assurance-santé, un système d'application relativement simple et qui respecte les libertés individuelles.

"Il faut noter d'ailleurs que quatre provinces canadiennes appliquent déjà différents systèmes d'assurance-santé: ce sont la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba et Terre-Neuve. Ce n'est là qu'un signe entre plusieurs de la faveur que cette idée trouve auprès des Canadiens. De partout, aujourd'hui, arrivent aux autorités des revendications en ce sens. Pour ne mentionner qu'un groupe mais qui compte plus d'un million de membres, rappelons que le Congrès du Travail du Canada lançait récemment un appel à tous ses membres, les invitant à réclamer l'instauration au Canada d'un système global d'assurance-santé."

Le mémoire souligne ensuite l'urgence d'une participation de la province de Québec.

"Si nous choisissons une fois de plus l'inertie, les provinces devront bientôt faire face à un nouveau conflit avec le gouvernement central. Et parce qu'elles auront laissé trop longtemps le champ libre aux organismes fédéraux, elles seront une fois de plus fort mal placées devant l'opinion. Il importe donc que la province manifeste au plus tôt son intention de légiférer dans ce domaine."

(La semaine prochaine: les oppositions à l'assurance-santé)



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

Directeur:

FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement, un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa Ont.



Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.

Ministère des Postes, Ottawa



# La ville de Jonquière retire ses offres et demande l'arbitrage

## Importante mise au point du comité de négociations du Syndicat des employés de la ville de Jonquière

A la suite d'une déclaration du maire de Jonquière et de la décision du Conseil de retirer ses offres aux employés après un mois de négociations en marge de la signature d'une nouvelle convention collective de travail.

Les membres du comité de négociation du Syndicat des Employés Municipaux de la Cité de Jonquière qui ont à leur tête comme président M. René Bélanger; président de la Fédération Nationale des Employés des Corporations municipales et Scolaires du Canada Inc. nous déclaraient cette semaine qu'ils avaient été fortement déçus de la récente déclaration du Maire de Jonquière le Dr H. Vaillancourt concernant les pourparlers en cours en vue de la signature d'un nouveau contrat de travail pour les employés de la Cité.

Les membres du Comité se sont dit fort surpris de la décision inusitée du Conseil de la Cité de retirer ses offres au Syndicat, sous prétexte que le Syndicat leur avait fait parvenir une résolution par écrit. "Nous concevons très mal l'étonnement prétexté publiquement, puisque en négociation il avait été convenu que le comité consulterait les membres du Syndicat à l'occasion d'une assemblée générale spéciale, et qu'ensuite l'on ferait part par résolution au Conseil du point de vue définitif des employés. C'est exactement ce que fit le Comité qui a fidèlement transmis les décisions unanimes des membres dans une résolution bien détaillée et adressée au Conseil puisque tous les échevins et le Maire forment le Comité de négociation de la Cité. D'ailleurs tout le monde sait qu'après trois séances de négociations il était nécessaire de faire le point par écrit pour ne pas se perdre en conjectures."

"D'autant plus surpris que dans

cette résolution le Syndicat "sacrifiait" de nombreux points, dont en particulier: une douzaine de rajustements de salaire; des congés, des demandes d'amendement aux procédures de griefs, etc. etc."

"Fort surpris également parce que dans ladite résolution le Syndicat demandait au Conseil une entrevue pour discuter du contenu de la lettre du 10 février. Demande qui est demeurée sans réponse jusqu'à l'annonce de la décision mal justifiée du Conseil."

"Nous ne sommes pas moins surpris qu'après un tel geste le Conseil se dit publiquement disposé à continuer les négociations!... Attitude peu invitante et contradictoire..."

"Fort surpris que l'on a fait paraître dans un hebdomadaire local que la demande de salaire du Syndicat était de \$0.55 l'heure; alors que la demande actuelle représentée \$0.25 l'heure pour une période répartie à 2 ans."

"Egalement très surpris de noter des allusions à la possibilité d'arbitrage alors que nous attendions encore qu'une date soit fixée pour une prochaine séance de négociation..."

"Fort surpris à une autre allusion concernant de supposés employés handicapés ou trop âgés, alors que le cas s'il existait, n'est sûrement pas attribuable à un Syndicat..."

"Fort surpris que l'on ait affirmé que les employés de la Cité ne travaillaient pas sur les chiffres... Il serait bon de vérifier à quelles heures travaillent les gardiens du Dynamo, de l'Ecluse, de l'usine de pompage; les employés de la voirie pour le déblaiement des rues; les employés qui enlèvent les vidanges la nuit; etc. etc..."

"Enfin le Syndicat ne commentera pas ici tout son point de vue sur les comparaisons de salaire, les conditions de travail, etc. Le Syndicat tentera plutôt d'éviter l'invitation à l'arbitrage que constitue la décision du Conseil de retirer ses offres; et tentera à nouveau de poursuivre des négociations avec le Conseil. Il en serait beaucoup plus pratique et pour la Cité et pour les employés. Si le Syndicat devait en arriver à l'arbitrage malgré ses efforts de conciliation; il justifiera ses attitudes et les motifs qui l'y forceront... et le Conseil de la Cité en sera informé avant le public!..."

## MONTREAL

### M. Aldéric Gosselin, réélu président du Conseil des syndicats de la Construction

M. Aldéric Gosselin, vient d'être réélu président du Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal au cours d'une assemblée qui avait lieu, le 4 février dernier.

L'on sait que cet organisme groupe actuellement 11 syndicats des métiers de la Construction de la région de Montréal.

Les élections, sous la présidence de M. Jean-Paul Lefebvre, ont donné les résultats suivants: MM. Aldéric Gosselin, président; Philippe Paquin, 1er vice-président; Joseph Arcand, 2e vice-président; Clovis Langlois, secrétaire-archiviste; Horace Laverdure, secrétaire-financier-trésorier et correspondant; Camille Périard, statisticien; Léopold Lévesque, sergent d'armes.

## MONTREAL

Le 10 février dernier avait lieu l'élection des membres de l'exécutif de l'Association des Surintendants et Contremaitres de la Construction de la Province de Québec, Inc. Ont été élus MM. Willie Côté, président; Armand Grenier, 1er vice-président; Fernand Adam, 2e vice-président; Arsène Thibault, secrétaire-archiviste; Lionel Boucher, secrétaire-correspondant; Maurice Nadeau, secrétaire-trésorier; Raynald Côté, secrétaire-financier; Paul-E. Jalbert, sergent d'armes.

## Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121  
domicile CL. 9-2839

## Nos lois ouvrières sont faites pour être violées

Il se trouvera sans doute des gens qui diront que nous faisons appel aux travailleurs en faveur de la violation systématique des lois et qui s'effraieront des tendances actuelles du mouvement ouvrier. Tant pis! si l'on nous prête de telles intentions, mais tel n'est pas notre but.

Nous voulons seulement souligner que notre législation ouvrière invite constamment les syndiqués à violer les lois s'ils veulent protéger leur droit d'association.

Nous pourrions citer plusieurs exemples: En voici quelques-uns d'actualité récente:

Chez Painchaud et Frères de Shawinigan, les travailleurs décident de se grouper en syndicat. Après bien des déboires et des luttes, le syndicat obtient sa certification.

La certification obtenue, l'employeur refuse de négocier une convention de travail et congédie quelques membres actifs du syndicat.

Pour se conformer à la loi, le syndicat aurait dû, après avoir obtenu la permission de la Commission des relations ouvrières ou le consentement du Procureur général, poursuivre l'employeur, ainsi que le prévoit la Loi, au chapitre des pratiques interdites.

Ce faisant le syndicat s'engageait dans le cours de l'appareil judiciaire dont la suite est interminable.

Il a préféré déclarer la grève, la seule arme sur laquelle il peut encore exercer un contrôle efficace.

Prenons le cas de Rosita Hosiery de Montréal où les employés ont fait la grève depuis le début de décembre jusqu'au début de février. Là, les travailleurs n'ont pas eu le temps de s'organiser ni d'obtenir leur certificat de reconnaissance syndicale. Dès que l'employeur apprit que ses employés joignaient les rangs d'un syndicat, il congédia quelques membres actifs du syndicat, sous le prétexte d'inventaire trop chargé. Les travailleurs déclarèrent la grève. Ils ne pouvaient agir autrement.

Dans son étude sur "Le salarié en face des lois ouvrières", M. Jacques Archambault, commente ainsi cette situation:

"Certes, l'intimidation, surtout lorsqu'elle prend la forme de congédiements pour activités syndicales, est formellement interdite par la loi. Mais la loi elle-même, dans les cas de présomption de délits ou de pratiques interdites, réfère le syndicat aux tribunaux civils, s'il veut faire redresser pareille situation. En effet, les peines prévues en infraction par la Loi des relations ouvrières sont imposées par poursuite après autorisation de la Commission des relations ouvrières ou consentement du Procureur général. De là découle une suite interminable de délais où le syndicat est engagé dans un dédale et un labyrinthe de procédures qui n'en finissent plus. Quiconque est familier avec les techniques d'organisation sait parfaitement combien l'efficacité et la relative rapidité sont fondamentales pour établir la confiance du salarié à l'endroit du syndicat. L'employeur de mauvaise foi le sait pertinemment, et lorsqu'il ouvre la voie aux procédures de ce genre, il invite le syndicat à sa perte si ce dernier s'y engage avec lui.

"En contre-partie, le syndicat se trouve placé dans une situation telle que, pour établir et garder la confiance des salariés, il se voit contraint de poser des actes techniquement illégaux, actes qu'il considère essentiels à son existence et au succès de ses efforts. Il n'a souvent pas d'autre moyen que de déclarer la grève pour répliquer aux actes illégaux de l'employeur."

## 9 jours au Centre de Formation ouvrière de la CTCC au camp St-Paul

Le Service d'Education de la CTCC vient d'annoncer l'organisation de quatre sessions d'études au camp St-Paul à une quarantaine de milles de Montréal.

La première session du Centre de Formation ouvrière de la CTCC qui aura lieu les 13, 14 et 15 juin portera sur le perfectionnement syndical et l'initiation syndicale. Elle s'adresse principalement aux officiers ou membres des syndicats de Drummondville, de Granby, de Hull, de Joliette, de Montréal, de St-Hyacinthe, de St-Jean et de Sorel.

La deuxième session qui débutera le 15 juin pour se terminer le 18 juin portera sur l'expansion du syndicalisme et s'adressera principalement aux délégués des conseils centraux et de tous les syndicats.

La troisième session portera sur l'automation et ses diverses conséquences et aura lieu les 18, 19 et 20 juin. Cette session veut

intéresser surtout les officiers et permanents syndicaux qui travaillent dans des industries de transformation ainsi qu'aux collets blancs.

La quatrième session portera sur les négociations collectives et la sécurité sociale. Elle veut atteindre surtout les agents d'affaires et les officiers des syndicats de la CTCC. Elle débutera le 20 juin pour se terminer le 22 juin.

Dans une autre édition, nous serons en mesure de faire connaître les principaux collaborateurs et animateurs qui sauront rendre ces journées d'études profitables. Nous pourrions également donner un aperçu plus détaillé de ce programme.

## QUEBEC

### Avantages obtenus par les travailleurs du cuir et ceux de l'alimentation

Deux conventions collectives de travail viennent d'être renouvelées à Québec: la première intéresse les employés de la tannerie avec la Cie Edgar Clément Ltée; la seconde, les employés de l'alimentation en gros avec Old City Manufacturing Ltd.

#### Les tanneurs

Le renouvellement de la convention collective accordée aux tanneurs une augmentation de salaire de \$0.07 l'heure, la garantie d'un taux minimum de \$0.10 l'heure supérieur au taux fixé par le décret, trois jours de fêtes chômées, payées après deux ans de services.

La convention collective durera du 1er octobre 1957 au 30 août 1958. Les tanneurs bénéficieront en argent de la rétroactivité à partir du 1er octobre 1957.

Employés d'alimentation en gros  
Les employés de Old City Ma-

nufacturing bénéficieront d'une augmentation de salaires de \$0.14 l'heure de la façon suivante: l'employé masculin, une augmentation de \$0.07 à partir du 1er octobre 1957, d'une autre augmentation de \$0.07 à partir du 1er octobre 1958; l'employé féminin, une augmentation de \$0.04 l'heure à partir du 1er octobre 1957, d'un \$0.06 supplémentaire à partir du 1er octobre 1958.

Les employés bénéficieront en outre de deux semaines de vacances après 3 ans de services au lieu de 5 ans; de 9 jours de fêtes payées; de 2 jours de congé en maladie par année jusqu'à maximum de 12 jours.



## LA GUILLOTINE...

(Suite de la page 1)

présentants pour la bonne raison que les représentants syndicaux se voient actuellement refuser l'accès sur les chantiers de l'Aluminium Co.

L'on sait que les chantiers de la Chute-des-Passes sont situés à quelque 150 milles au nord d'Alma et que des barrières gardées par des constables de l'Alcan interdisent l'accès à tous ceux qui n'ont pas un laissez-passer de la compagnie. La convention collective signée prévoit que la compagnie permettra aux représentants syndicaux de rencontrer les travailleurs et leur remettra des laissez-passer.

### Des développements

Isolés en pleine forêt, démunis de tout moyen de communication, privés des services des conseillers syndicaux et à la merci de la compagnie pour leur ravitaillement, leur nourriture, leur habillement et leur logement, la grève spontanée ne devait pas durer longtemps puisque samedi, les ouvriers reprenaient le travail.

La guillotine a joué depuis: dès dimanche, la compagnie obligeait sous peine de congédiement 200 travailleurs à travailler ce jour-là à des tâches qui sont accomplies ordinairement la semaine.

Le président du syndicat de la construction, section de la Chute-des-Passes, M. Jean Desbiens a été congédié lundi, avo-nous appris mardi. 20 employés ont été congédiés dans les journées de lundi et de mardi, les 3 et 4 mars pendant que 25 autres

préfèrent quitter l'emploi de cette compagnie qui exploite ses travailleurs.

Un communiqué téléphonique de M. Gérard Larouche, président du Syndicat des travailleurs de la construction du Lac St-Jean, précise en outre que la compagnie refuse de rencontrer les représentants syndicaux et qu'elle refuse aussi des laissez-passer à MM. Philippe Girard, représentants de la CTCC; à M. Pierre-Julien Martel, représentant le Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean ainsi qu'à M. Gilles Beaudoin.

### Retard du conciliateur

Dans un télégramme adressé au Syndicat, le conciliateur du ministère du Travail, M. Noël Bérubé, avise ce dernier qu'il n'ira pas à la Chute-des-Passes tant que l'avocat de la compagnie, Me Camille Noël, ne sera pas sur les lieux, soit pas avant mercredi. Si cet avocat décide de retarder son arrivée à la Chute-des-Passes, le conciliateur restera chez lui pendant que les travailleurs continueront à subir le joug des contremaîtres des compagnies Perini-McNamara et Quemont qui exécutent des travaux pour l'Aluminium Co.

Des centaines de griefs sont actuellement accumulés concernant les insultes et les blasphèmes des contremaîtres à l'endroit des travailleurs, des mises à pied et des congédiements injustifiés, des conditions de travail insupportables, de la qualité de nourriture, de l'égalisation des salaires pour les ouvriers qui exécutent un travail semblable.

# Referendum sur le fonds de pension des fonctionnaires municipaux de Montréal dans quelques semaines

## Assemblée annuelle du Syndicat des fonctionnaires

Les fonctionnaires municipaux de Montréal seront appelés, dans quelques semaines, à se prononcer, sur la question du fonds de pension.

C'est ce qu'a annoncé, M. René Constant, président du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, au cours de l'assemblée générale annuelle du syndicat, au Centre social de la fraternité des policiers de Montréal.

Devant plus de 1,000 membres du Syndicat, M. Constant a soumis son rapport annuel pour l'année 1956-57. Il a notamment insisté sur les difficultés créées par l'administration Drapeau-Des-Marais dans les négociations des dernières années et sur l'attitude défavorable de la Fédération des services publics (CTCC) à l'égard du syndicat montréalais.

Les divers rapports des officiers du syndicat ont été soumis et adoptés.

Révlant que la Cour d'Appel a maintenu, le 7 février dernier, le jugement de l'hon. Elphège Marier, de la Cour supérieure, sur le bref de mandamus réclamé par le Syndicat contre la Cité de Montréal en 1955, M. Constant a rappelé toutes les étapes compliquées qu'ont suivies les négociations puis les procédures judiciaires, depuis le 21 octobre 1953, pour obtenir la pension aux

veuves et aux enfants de moins de 18 ans des fonctionnaires décédés en service et pour le paiement d'une assurance-vie de \$2,000 aux ayants droit des fonctionnaires décédés.

"Considérant que l'administration actuelle est composée en majorité d'hommes sympathiques aux fonctionnaires, nous avons toutes les raisons de croire, a déclaré M. Constant, que le jugement Marier sera exécuté dans les délais imposés par la Cour, ce qui permettra aux quelque 70 veuves de fonctionnaires décédés depuis le 1er décembre 1953, ainsi qu'aux fonctionnaires qui ont quitté la ville pour leur retraite depuis cette date, et qui n'étaient pas couverts par le règlement 1149, de bénéficier d'une pension équitable."

Le président a aussi passé en revue les diverses étapes de la procédure d'arbitrage de 1957, autour du renouvellement de la convention collective entre le

Syndicat et la Cité. Il a souligné que c'est avec l'administration actuelle que le Syndicat a pu enfin, le 31 janvier, obtenir une entente sanctionnée par le comité exécutif.

Au sujet des griefs, qui étaient annexés au projet de convention négocié en 1957, M. Constant déclare qu'il a bon espoir de voir le tout réglé dans un avenir rapproché.

L'administration du fonds de l'assurance-maladie par le Syndicat, depuis la fin de 1956, a donné des résultats très satisfaisants, note encore M. Constant.

M. Constant a souligné les difficultés entre la Fédération de services publics et le Syndicat. Depuis 1953, la Fédération refuse d'appuyer entièrement le Syndicat dans ses revendications, tandis que le Conseil central de Montréal met tout en oeuvre pour soutenir les fonctionnaires dans leur lutte.

Sur le réseau français de Radio-Canada

## "La Vie Ouvrière"

tous les lundis soir  
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:  
JEAN-PAUL LEFEBVRE

GEORGE LAHAISE : réalisateur

COMMENTATEUR:

PHILIPPE

VAILLANCOURT

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

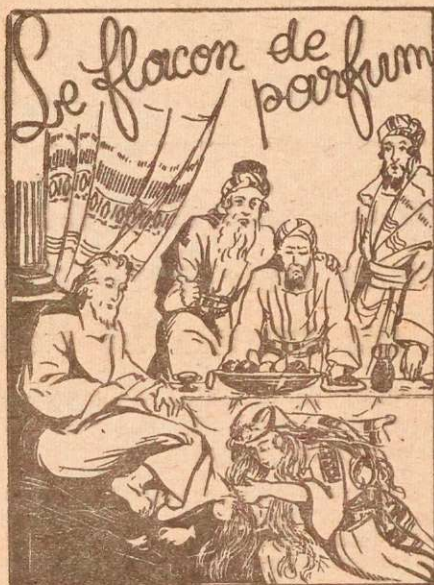
"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Texte inspiré du  
Père THIVOLLIER

## LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 39

Images de  
MARIE PIGNAL



1. Pâques approche. Jésus prend le chemin de Jérusalem; il s'arrête à Béthanie où vit son ami Lazare, le ressuscité.

Pendant le repas offert par Simon, un ancien lépreux que Jésus a sans doute guéri, Lazare est là mais non ses sœurs, car en Orient les femmes ne se montrent point à table avec les hommes. Tout à coup, la tenture s'écarte. Marie, sœur de Lazare, paraît: elle tient un flacon de parfum d'un baume très précieux; elle en brise le col et le répand sur la chevelure du Christ et sur ses pieds qu'elle essuie de ses cheveux.

Autour de la table, on blâme cette prodigalité.

Mais Jésus approuve ce geste pieux.



2. Jésus va entrer à Jérusalem. La résurrection de Lazare a suscité l'enthousiasme. L'approche de Jésus est signalée. La foule s'apprête à lui faire cortège.

"Allez, dit le Maître à deux de ses disciples, au bourg qui est en face. Vous trouverez une ânesse attachée et son ânon à côté d'elle; détachez-les et amenez-les moi". Ce qui fut fait.



3. Jésus monte sur l'ânesse et le peuple enthousiasmé jette des manteaux sur la route, et brandit des palmes en criant: "Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!" Les Pharisiens essaient en vain de calmer la foule. Jésus leur dit: "Si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront". Et les ovations continuent.



4. Le bruyant cortège arrive au Mont des Oliviers. Jérusalem se dresse en face sur le versant de la vallée où coule le Cédron.

Le Temple étincelle dans ses ors et ses marbres sur le fond de verdure des jardins qui l'entourent.

Jésus s'arrête, les larmes mouillent ses yeux, et il prophétise la ruine de cette ville qui n'a pas voulu reconnaître le Messie.

(A SUIVRE)



## GRANBY

# Co-operative Strike Has Been Settled

After an agreement had been reached and signed last Sunday, many striking workers returned to their jobs on Monday morning which terminated a strike which had lasted during the past six weeks when the Co-operative refused to reduce weekly working hours with full compensation and to grant salary increases to its employees.

The employer had also refused to guarantee a full week's work to the employees. The agreement which brought the strike to an end awards the workers all principle union demands and gives them the following new advantages:

The work week hours are now reduced from 55 to 53 and which was effective from March 1 1958 with full compensation, from the 15 of March 1958 a further reduction of one hour will go into effect with same take-

home pay.

In addition, during the winter months, the work week, which is reduced from 2 to 3 hours from the summer schedule an extra hour will be awarded the workers.

In the mechanical shops the weekly hours are reduced to 50 from the previously worked 55 hours a week with full compensation while the weekly working hours of truck drivers have been dropped from 60 to 55 hours a week with same take-home pay.

#### Salaries

Retroactive to September 1 1957, the expiry date of the old contract, a weekly salary increase of \$2.00 is accorded all employees and from September 1 1958 another increase of \$2.50 weekly has been won for the workers with pay rates of about 12 cents an hour plus full compensation for reduced weekly working hours.

The guaranteed work clause had also been modified. From now on all work done by employees will be paid from the first day of his hiring.

When there is a case of occasional work, the employer, after consultation with the union, may hire spare time workers for less than one week of work without the work week guarantee.

But if the union is not satisfied with the arrangement, a grievance procedure may be set up.

The negotiations for the settlement of the strike were directed by legal counsel Jean-Paul Geoffroy, technical councillor for the C. C. C. L. union.

Mr. Geoffroy was assisted by Edouard Dumas, business agent for the C.C.C.L. Central Council of Granby and a committee representing the local union.

## "Massive Injection Of Buying Power Needed"

By H. G. HOWITH

**TORONTO (CPA)**—Price cuts and increased buying power will form the basis for negotiations by the United Steelworkers of America this year, according to a statement by Canadian director, William Mahoney.

A letter requesting the opening of negotiations for a new contract with the Steel Company of Canada has already been sent to management by Local 1005 of the union.

"Canada's economy desperately needs a massive injection of consumer buying power to provide jobs, increase sales for small business and improve farm income", Mr. Mahoney said.

"In 1958 negotiations", Mr. Ma-

honey said, "Canada's steel workers will ask the industry to restore the value of rocketing steelworker productivity to our economy in the form of price cuts and increased buying power".

Mr. Mahoney's analysis continues to point out that D.B.S. figures demonstrate that the labor's share of the value of output in the primary iron and steel industry between 1945 and 1956 has dropped from 30 cents out

of each sales dollar to less than 24 cents.

"For adding more than \$12 thousand worth of value, the Canadian steel worker has only received \$2,400 in additional purchasing power", he said.

"This difference between produced value and purchasing power must be pumped back into the Canadian economy".

"Our union", the Canadian director emphasized, "would prefer to see buying power pumped back by a cut in the price of steel. If the corporations will guarantee such price cuts, the union will be prepared to modify its wage proposals".

"We will concentrate on helping those who are unemployed by asking for Supplementary Unemployment Benefits, and helping those who are retired from the industry through sickness or age by asking for improvements in welfare plans", he said.

"This will spread the extra buying power over a larger group than those who are employed. We will continue to emphasize improvements in the position of skilled workers by an increase in C.W.S. increments.

"In view of increased productivity, increases in the cost of living, and higher rates already established in recent contracts, it will also be necessary to review base rates", he concluded.

## L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

### Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Le "Vanguard" fait encore les manchettes

Le cric géant qui sert à transporter les lourds fardeaux a encore fait des siennes la semaine dernière alors que la poutre qui soutient ce cric monorail s'est brisée par le milieu répandant sur le plancher sa charge de lourdes pièces d'acier. Mais les travailleurs qui ont pris au sérieux notre avertissement de la semaine dernière se tenaient à l'écart, de sorte que personne ne fut blessé.

\* \* \*

A l'union de crédit

Lors d'une assemblée tenue la semaine dernière, Al Zalenka fut élu président de la Canadian Vickers Credit Union en remplacement de M. Abe Sankoff.

\* \* \*

En voyage

Le gérant des chantiers maritimes, M. Bloomfield est parti la semaine dernière pour les Iles britanniques où il espère décrocher quelques contrats d'envergure. Nous lui souhaitons bon voyage.

\* \* \*

Ballon-balai

L'équipe de ballon-balai Hardrocks du département de la marine a gagné le championnat de la ligue. La semaine dernière, il a vaincu le Bristol Motors par le compte de 1-0. Notre équipe rencontrera le gagnant de la série entre l'équipe de Dominion Cloth et de Northern Electric pour le championnat de la ville de Montréal. Nos félicitations à cette équipe dont les joueurs sont des membres de notre union.

\* \* \*

Réponse à "nouvel employé"

En réponse à un membre qui signe "nouvel employé", nous publions le texte de la clause d'an-

cienneté de la convention collective de travail.

"Quand un employé a complété soixante jours à l'emploi de la compagnie, il devient un employé régulier et sa séniorité compte à partir du jour de service dans tout métier, ou occupation de tout département".

Nous prions cet employé de se procurer le texte de la convention collective de travail qui a été publié par l'union en s'adressant au bureau.

\* \* \*

Des augmentations de salaire

L'union des Machinistes et l'union des travailleurs de l'auto vont demander de substantielles augmentations de salaire en 1958 dans les avionneries et les chantiers maritimes.

\* \* \*

Assemblées

Lors d'une réunion de l'Exécutif de l'union tenue la semaine dernière, il a été décidé de tenir des élections pour élire un nouveau vice-président en remplacement de M. A. Marin qui vient de quitter l'emploi de la compagnie. La date de cette assemblée sera annoncée plus tard. L'assemblée des délégués de département aura lieu le 10 mars prochain dans la salle de l'union.

\* \* \*

L'association mutuelle

Une poignée de membres assistaient à la dernière assemblée de l'Association mutuelle de la Vickers. M. R. Beaudoin a défait Len Canning et agira comme représentant du département de la marine. C. Barnes l'a emporté sur A. Landry et représentera les électriciens, les peintres, les menuisiers et les charpentiers. J. Smythe a été élu pour représenter les employés de bureau. Il a été également décidé d'organiser un pique-nique au cours de l'été.

### SHAWINIGAN

## Regional Union Congress Takes Place This Month

At a recent special meeting of the C.C.C.L. Central Council of Shawinigan it was decided that the annual regional congress of representatives of locals affiliated to the Central Council would take place on the 22 of March.

At this annual meeting in which union delegates participate as well as members of executive committees the general policy of the organization is defined for the coming year.

All affiliated locals are reminded to hold at least one general membership meeting to choose delegates to the congress.

The nomination was also announced of the Reverend Abbe Jean-Guy Hamelin as Chaplain to the Central Council of Shawinigan replacing the Reverend Abbe Henri Bourassa who retains the post of Chaplain to the C.C.C.L. Central Council of Three Rivers.

It was also revealed that the Minister of Labor is in receipt of a letter from the National Union of Commercial Employees C.C.C.L. demanding the setting up of an arbitration tribunal to regulate differences existing between the union and Shawinigan Dairies Limited.

The union hopes for the early formation of the board. The union demand for arbitration was made January 8 1958.

TO INTEREST MORE MEMBERS  
IN EDUCATIONAL ACTIVITIES  
WE OFFER YOU NOW A 40  
MINUTE FILM TITLED:

"A Strike in Town"

RESERVE THE COPY FOR  
YOUR NEXT MEETING.

Education Dept. 8227,  
St. Lawrence Blvd., Montreal



ST. HYACINTHE

# Penmans Workers Sign Advantageous Contract

The National Knitting Union of St. Hyacinthe, C.C.C.L., which groups some 600 workers of Penmans Limited of St. Hyacinthe, have signed a collective labor agreement which gives the employees in the weaving division hourly wage hikes as high as 17 cents an hour plus a reduction in weekly working hours with full compensation.

The new agreement which was reached during conciliation proceedings also provides for many improvements over the previous labor agreement signed in 1955 following a strike which lasted for several weeks.

Salaries increases have been obtained as follows: The existing 7-cent cost of living bonus is incorporated in the basic salary as well as in wage tariffs and piece work rates.

From July 1, 1957, an increase of 5 cents an hour has been won for all hourly-

rated and piece work employees. From February 3, 1958, salary adjustments will increase this salary rate from 1½ to 5 cents an hour and from 5 to 10 cents for all piece work.

From February 3, 1958, the week work hours have been reduced from 48 to 45 which equals an increase of 7 per cent. The contract will expire on February 3, 1960.

The seniority clause has been greatly improved and provides for strict departmental seniority. In the case

of promotions the workers length of total service will be counted.

The labor agreement also provides the workers with a life insurance plan as well as sickness and hospitalization. The vacation clause has also been greatly improved.

Negotiations were directed by Rene Gosselin, president of the C.C.C.L. Textile Federation assisted by Jean Lapres, president of the local union and Hyacinthe Gill and A. Menard, union negotiating members.

## Briefs From The Labor World

### Settlement near for Montreal municipal employees

Mr. Rene Constant, president of the National Union of Municipal Employees of Montreal C.C.C.L. has advised Le Travail that the City of Montreal administration is expected to settle pension fund and life insurance issues in favor of the City of Montreal white collar workers.

Mr. Constant noted in his annual report that a recent Quebec Court of Appeals judgment confirmed a lower court's ruling in 1956 approving the union's claims.

The actions had been taken when the Desmarais-Drapeau Administration refused to implement a collective labor agreement.

Settlement of the claims will assure pension fund benefits to 70 widows of pensioners their dependents and other former employees of the City of Montreal.

The union ended the year with a \$6,887 deficit, due to the \$12,447 cost of presenting contract demands before an arbitration board.

### G.C.C.L. union wins wage hikes

Contract negotiations concluded between a management committee and the Montreal Paper Box Workers Union C.C.C.L. provide for hourly wage increases of 10 cents for male and 8 cents for female employees.

Half of the increases will become effective immediately and the remainder next September 22 when the last labor agreement expired.

There will also be a two-hour reduction in the work week without any loss in pay. One hour will come off immediately and an additional hour next September 22. Employees currently work a 45-hour week.

Printers who work in the trade will be compensated for a one-hour reduction in the work week and will receive wage increases corresponding to those in the printing industry generally.

The decree covers about 2000 employees of whom 800 are members of the Montreal Paper Box Workers Union C.C.C.L. headed by Gerard Poitras.

Average hourly wage is \$1.40 for men and 90 cents for women employees.

### Anti-union move forbidden

The National Labor Relations Board in the United States has ruled that an employer interfered with the rights of his employees and violated the Labor Act when he passed a form out to the workers asking them whether they prefer a union or no union.

The "come along" letter also told the employees to sign the questionnaire or be fired from their jobs.

### No "free riders"

A large retail store operator in the United States asked the Labor Relations Board to exclude student part-time workers from the bargaining unit in his establishment, but the Board refused and ruled that students who perform duties similar to those of full time employees and share the same working conditions must be included in a bargaining unit.

And another decision handed down by the N.L.R.B. ruler that an employer violated the Labor Act by not taking back seven striking workers who applied for employment after a strike but refused to sign application forms to secure their old jobs.

### Hearings in Magog dispute

Hearings were held last week in the dispute between the City of Magog and the National Union of Municipal Employees C.C.C.L. The union is seeking increased pay and other benefits for the workers.

Judge Raymond Hayes presided over the arbitration board and further hearings are to take place this week.

Arbitration is still pending between the authorities of Magog and the 12-man police force who are also seeking increased pay and other fringe benefits.

### Pay raises in 1958

Collective labor agreements in the U.S. now provide for automatic wage increases in months ahead in these major industries: Canning industry, 5 per cent hourly wage hike, Steel, 9.1 cents an hour, Copper, 7 cents, Aluminum, 9.5 cents, Meat Packing, 7.5 cents, Electrical Products, 6 cents, Shipbuilding, 7.1 cents and Railroads, 7 cents.

In all, about 4,000,000 workers are guaranteed wage boosts in 1958 under existing labor agreements.

### Anti-union tactics of Hull employer

The woodworking firm Pilon Limitee of Hull, Que. has proven itself anti-union and illegal in its actions against the National Woodworkers Union C.C.C.L. which represents its employees.

This communication has reached Le Travail from Fernand Phillon, business agent for the C.C.C.L. Central Council of Ottawa-Hull.

The business agent says the union will take the necessary steps to stop these illegal moves by Pilon Limitee.

The union accuses the employer of firing four employees who had from five to ten years service with the company for union activities.

The employer also circulated a letter to the workers asking them to abandon the union.

### New C.C.C.L. local in Sorel

President Marcel Houde of the C.C.C.L. Central Council of Sorel has informed Le Travail that a new local union has been formed in Tracy, Que. grouping employees of Pauze et Fils. The new union will be known as The Sorel Woodworkers Union and is the 12th local to form part of the Sorel Central Council.

The officers of the new local union are: Messrs Rene Sevigny, president, Jean-Louis Blais vice-president, and Yvon Blais, secretary treasurer.

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

### 'Vanguard' in the limelight again

The Monorail labor-saving gadget has made the headlines again. Last week while two Monorail hoists were carrying an extra heavy load of material a near major accident was avoided by workers in the vicinity keeping clear of the contraption while it was in use.

The beam upon which the hoists were riding broke in half spilling the heavy load of steel on the floor.

Thanks to the workers taking the warning given them two weeks ago in this column they remained clear of the "Vanguard" Monorail while it was in use, otherwise we shudder when we think of what could have happened if the workers had not taken the precaution against the labor-saving gadget.

### Frigate credit union.

At a meeting of the Canadian Vickers Credit Union held last week former president Abe Sankoff was replaced by Al Zalenska.

Election of officers of the Credit Union and their respective posts were published in this column last week.

### On business trip.

Shipyard Manager Bloomfield left last week for an extended trip which will cover the British Isles in connection with repair work for Canadian Vickers.

We sincerely hope that Mr. Bloomfield returns to Canada and the shipyard with a brief case full of orders.

### Broom Ball

The Hardrocks Broom Ball team from the Marine Department have won the championship of the Commercial Broom Ball League and deserve the praise of all their fellow workers. They then went on to the play-downs and defeated a team from Bristol Motors by a score of 1-0.

They next meet the winning team of a game to be played between Dominion Oilcloth Co. and the Northern Electric Company in the finals for the broom ball championship of the City of Montreal.

This column offers its congratulations to the winning team whose players are members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L.

### Answering "New Worker"

In answer to a member who used the nom-de-plume "New Worker" we publish a paragraph from Article 17 (Seniority) of the collective labor agreement. The clause "Seniority — How acquired" reads:

"When an employee has completed 60 days with the Company, he shall become a regular employee and seniority shall be counted as of the first day of service in a given trade or occupation in any department".

If "New Worker" will call at the union office he will be given his copy of the collective labor

agreement in handy booklet form.

The booklet contains the complete labor contract signed between The National Union of Vickers Employees C.C.C.L. and Canadian Limited.

### Aircraft drive opens.

The Machinists Union and the United Auto Workers Union launched their 1958 drive for substantial wage increases in the aircraft and shipbuilding industries in the United States last week.

Both unions distributed at more than 100 plants half a million copies of a circular outlining general union demands. The United Auto Workers Union asking for a profit-sharing plan as it is in the auto, farm implement and shipbuilding industries.

### Fact-finding idea.

The president of the Communications Workers Union, Joseph A. Beirne, said he would be willing to let a fact-finding panel "of eminent Americans" decide whether the union's 1958 wage increase demands are excessive.

The union president said he will propose this to the executive board of his union suggesting that U.S. Labor Secretary James P. Mitchell be asked to appoint the panel.

### Meetings.

The Executive Committee of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. held their regular meeting last Thursday with all members in attendance. A new vice president will be elected to replace Brother A. Marin who recently left the company's employ.

The date of this election meeting will be announced in this column.

The next regular meeting for departmental stewards will be held in the union hall Monday March 10.

All stewards are asked to keep this date open and attend this meeting at which some important business is scheduled to come up for discussion.

### M.B.A. annual meeting.

The annual meeting for election of officers of Canadian Vickers Mutual Benefit Association was held the 26 of last month but the attendance was not as numerous as it should have been. Out of 1000 members only a score showed up.

Considering that the meeting was for members who contribute to the upkeep of the M.B.A. it is surprising that more members did not attend to get an idea of how their money is being spent.

Brother R. Beaudoin defeated Len Canning and will now act as representative for the Ironworkers (Marine Department). C. Barnes won over A. Landry and will represent the electricians, painters, joiners and shipwrights. Acting as staff representative is J. Smythe of the N.C.D.O. It was decided at the meeting to hold the annual picnic as usual this summer.